

REGLEMENT EDUCATIF MOTO-CROSS 2004

Article 1

La Ligue Régionale d' Alsace et sa section « kid » de la commission de moto-cross, organisée à l' intention des licenciés Nationale Educative (**NEA** appelés **KIDS A**, titulaires du guidon d **or roulant en 80/85cc et A' en 60/65cc à vitesses** et **NEB** appelés **KIDS B**, titulaires d' un guidon d **argent et roulant en 60/65 et B' en 50cc automatiques**) résidant en Alsace et **inscrits auprès de la commission du sport éducatif**, un challenge éducatif annuel doté de récompenses lors de la Remise des Prix de la Ligue en fin de saison. Un pilote trop âgé ou d une autre ligue peut participer aux épreuves sans marquer des points.

Article 2

Ce Challenge promotionnel porte sur les éléments éducatifs du Sport Motocycliste (assiduité, tenue : pilote et moto, comportement envers les « officiels » notamment aptitude au pilotage) et préparation au C.A.S.M. (Certificat d Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès 12 ans.

Article 3

Les « KIDS MOTOS D' ALSACE » doivent rester une initiation dans un esprit amical, sans réelle compétition. Tout manquement à cet esprit amical ou sportif de la part du jeune pilote ou de ses accompagnateurs entraînera une exclusion immédiate des « kids Motos d' Alsace ».

Article 4

L' inscription au cycle de démonstrations des kid' s moto Alsace, s' élève à 5 = = = éê é ê = ê ë divers, le pilote recevra un numéro à l' année à apposer sur sa moto en 3 endroits : plaque avant et sur les deux côtés ainsi que sur les deux côtés du casque. Ceux ci seront attribués en fonction du classement de l' année précédente, (sauf pour les nouveaux arrivants).

Article 5

Les Kids Motos participeront à toutes les démonstrations figurant au calendrier de la Ligue d' Alsace. **Ils devront s' inscrire au moins 15 jours avant l' épreuve** auprès de l' organisateur avec un bulletin d' inscription de ce dernier ; accompagné d' un chèque de 10 = ç ~ = € à un ticket d' entrée pour le pilote et deux tickets pour les accompagnateurs. (S' adresser aux clubs organisateurs). Les inscriptions après ce délai entraîneront une pénalité de 7 é éé ~ éê. Pour participer, il y aura lieu de présenter le matin au contrôle-pointage sa licence (NEA ou NEB) ainsi que son guidon correctement rempli (or pour les « A » et argent pour les « B ») à l' organisateur.

Article 6

La présence des parents **non licenciés** est interdite sur la piste et aux abords de la piste non ouverte au public sauf ceux participant à l' encadrement et étant en possession d' une licence de commissaire de piste ou pilote. En cas de non - respect de la présente règle, le délégué est habilité a stopper la manche de démonstration et exclure le ou les pilotes concernés.

Article 7

Les démonstrations comportent au minimum pour chaque catégorie « Kids B » ou « Kids A » : un entraînement commun le matin et deux manches l' après-midi. Le circuit et la durée des manches pourront être adaptés par le directeur de course en accord avec le responsable de la commission éducative. L' ordre de présentation au départ se fera par cylindrée. Les départs seront lancés par vagues au signal : drapeau abaissé par le délégué ou le directeur de course pour les kids « B » ; départ en grille pour les kids « A » uniquement

Article 8

Les clubs organisateurs ayant inscrit des démonstrations de moto éducative devront prévoir des récompenses pour les jeunes pilotes « **les trois premiers de chaque catégories, soit 12 !** », Cadeaux (médailles) à l' ensemble des kids facultatif ; ainsi que l' accueil d' un délégué de la commission. Le club organisateur se chargera de l' accueil administratif et technique des pilotes, il pourra être aidé dans cette tâche par le Délégué de la Commission Educative.

Article 9

La tenue exigée est celle des pilotes de cross : casque homologué (sans crête ni mentonnière apposée), lunettes, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, pare-pierres, genouillères, coudières. **CECI EST OBLIGATOIRE.**

Article 10

Lors des épreuves, des points seront attribués par les représentants de la commission du sport éducatif en collaboration avec l' organisateur ; en fonction du respect des articles 2-3-7-12-et 13. A savoir :20pts,17,15,13,11,10 etc...L' attribution se fera de la manière suivante : séparation des cylindrées de la manche et attribution des points.(contrairement à l' année précédente).

Article 11

Des contrôles ponctuels pourront être réalisés en cours d' année sur la conformité du matériel (moto et équipement) ainsi que sur les connaissances des drapeaux. « les béquilles sont interdites » !

INTER LIGUES CROSS

Un cycle de « X » démonstrations de moto cross auront lieu **pour les kid' A uniquement**, 5 pilotes en 85 et 65cc ; cela concernera les 5 premiers en 65 et 85cc A de la saison 2003. Les suivants remplaceront le cas échéant.

TROPHEE D ALSACE KID S VITESSE 2004

Un trophée vitesse sera mis en place au kart indoor de FEGERSHEIM 67 « **pour les espoirs , les kid' s A et certains kid' s B désignés par la commission** », pour y participer il suffit de cocher la croix dans le bulletin d engagement aux kids et retourner les feuilles d inscriptions comme pour les stages. Un kid cross, peut participer au trophée vitesse. Le matériel sera fourni par kart indoor et les trois séances coûterons 25 =à s' inscrire auprès de la commission éducative.

Art- 1 TROPHEE

La commission éducative de la LMRA en partenariat avec la société « **KART INDOOR CHRONO** » de FEGERSHEIM 67, organise un trophée vitesse éducative en salle ouvert aux pilotes (**kid' s A guidons d' OR licenciés NEA, certains kid' s B guidons d' argent licenciés NEB et espoirs licenciés NAM, NAC à jour de CASM**) . Les pilotes devront être issus d un club LMRA et inscrit à la commission éducative. L' éducateur se réserve le droit de sélectionner les candidats.

Art- 2

Idem à l' article deux du règlement kid moto-cross

Art- 3

Idem à l' article deux du règlement kid moto-cross

Art- 4 catégories

Quatre catégories seront ouvertes ; les kid' s **A** et **B** les espoirs **NAM** et **NAC**(pas de notions de cylindrées) les motos identiques pour tous étant fournis (Panthera 50cc Polini) . **Attention** : une catégorie sera viable à partir de 5 participants inscrits à l' année au moins . Une session sera annulée si un total de 10 pilotes n' est pas réuni. **Un pilote peu être sorti de la séance/session à tout moment par l' éducateur pour des raisons de sécurité.**

Art- 5 déroulement

Les démonstrations, comporterons une séance d' essais de 10mn et suivront 2 manches de 10mn pour les deux catégories **le tout appelé « session »**. Dans les deux cas, il n' y aura pas de départs en lignes ni au drapeau ni en grille , mais 1 par 1 sur ordre du directeur de course ou du responsable Kart Indoor. L' objectif étant pas d arriver premier et de dépasser dangereusement, mais d' effectuer un bon chrono. Des contrôles sur **la connaissance des drapeaux** seront effectués inopinément.

Art- 6 classements

Pour la catégorie kid, se référer à **l' article 3 du règlement cross** ; pour les espoirs l' addition des meilleurs chronos des deux manches selon le barème du règlement kid 2003, déterminera le vainqueur de la session. Ils seront établis électroniquement par Kart Indoor et **seront non contestables**.

Art- 7 récompenses

Les trois premiers uniquement de chaque session et de chaque catégorie se verra attribué une récompense. L' addition des résultats des sessions du calendrier, donnera un classement final et sera récompensé par une coupe, une médaille ou un cadeau pour les trois premiers de chaque catégorie.

Art- 9 tenue

Chaque pilote devra être protégé par un casque homologué (**mentonnière amovibles interdites**), des gants en cuir des genouillères et des coudières, un pare pierre, un pantalon et une veste de qualité au dessus ainsi que des bottes de moto en cuir.

Art- 10 inscriptions

Elles devront se faire comme pour une épreuve de kid' s ou pour les stages kid' s avec le formulaire adéquat, accompagné du règlement de à l' ordre de la commission du sport éducatif de la LMRA dans les délais prévus : ce prix ne comporte que le coût de la session. **Un kid moto-cross peu également participer à ce trophée ; n' oubliez pas de cocher les cases lorsque vous vous inscrivez à la commission.**

Art 11- Sanctions

Tout comportement anti-sportif d' un pilote kid / espoir ou **de ses accompagnateurs**, envers un officiel de la LMRA ou d' un responsable de Kart indoor, voir d' un autre adulte ; sera exclus immédiatement. de la séance, de la session voir du trophée.